

Nom Prénom :

REGLEMENT INTERIEUR de l'Association Sportive

Collège Salvador Allende

1/ L'association sportive repose sur le volontariat des élèves.

2/ Tout élève a droit à une séance d'essai en début d'année. A partir du moment où l'élève fait le choix de s'inscrire, il s'engage à suivre les cours avec assiduité, au même titre que les cours d'EPS.

3/ Chaque enseignant dans sa propre section a pour charge de tenir un cahier d'appel où figure la liste de tous les élèves effectivement présents lors de chaque entraînement et chaque compétition.

4/ Tout élève responsable d'un manquement grave au règlement intérieur du collège et aux règles de l'EPS pendant les séances de l'association sportive pourra être exclu(e) de l'AS temporairement ou jusqu'à la fin de l'année sans remboursement que ce soit de la cotisation .

5/ Déplacements des élèves lors des entraînements:

Les élèves peuvent se rendre seuls et par leurs propres moyens aux installations sportives.

6/ Déplacement des élèves lors des compétitions:

- pour toutes rencontres se déroulant au gymnase de Champ Fleuri , au Stade Pierre Rajon ou au Collège Pré Bénit où à Bourgoin-Jallieu

Les élèves ont la possibilité soit de pique niquer au collège en présence d'un aide éducateur ou de se rendre sur les installations et ensuite de rentrer seuls et par leurs propres moyens à leur domicile selon les horaires communiqués.

- pour toutes les rencontres à l'extérieur du Collège, hors Bourgoin-Jallieu

le rendez-vous se fait sur le parking du collège avec la possibilité auparavant de pique niquer dans l'enceinte du collège sous la surveillance d'un enseignant.

La liste des participants présents est alors remise à la loge lors du départ. Le retour se faisant toujours au collège

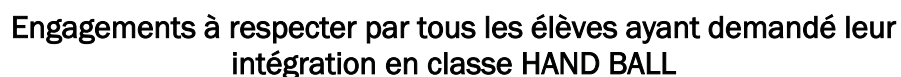
Enfin le professeur attend l'arrivée des parents jusqu'à l'heure indiqué sur la convocation (+15 mn maximum). Nous rappelons que le professeur accompagnateur peut mettre à disposition son numéro de portable et qu'il serait également préférable que les élèves aient la possibilité de joindre leurs parents en cas de retard de l'un comme de l'autre.

Nous vous rappelons que les retards occasionnés lors de nos déplacements à l'extérieur sont indépendants de notre volonté et vous prions de bien vouloir nous en excuser par avance.

Ecrire Lu et approuvé, Dater et Signer

Les Parents :

L'élève :



l'élève :